

Débit de tabac : règles applicables à l'agencement du local

Un local accueillant un débit de tabac doit respecter des règles en termes d'agencement et de mobilier. Un arrêté détaille ces règles et précise que le plan d'aménagement du local devra être fourni pour acceptation au directeur régional des douanes préalablement au commencement de l'activité de vente de tabac.
Source : arrêté du 13 décembre 2011, Journal officiel du 20 décembre 2011, p.21 482

Taxi : report de l'obligation de doter les véhicules des nouveaux équipements spéciaux

Les exploitants de taxi devaient doter leurs véhicules de nouveaux équipements spéciaux au 31 décembre 2011 au plus tard.

Un texte reporte cette obligation uniquement sur les véhicules nouvellement affectés à l'activité à compter du 1er janvier 2012, de sorte que les véhicules actuellement en circulation peuvent continuer à être dotés des anciens équipements.
Source : décret n°2011-1838 du 8 décembre 2011, Journal officiel du 9 décembre 2011, p.20 880

Génie climatique : nouvelles dispositions relatives à la capacité de l'entreprise et à ses obligations déclaratives

Un arrêté vient modifier plusieurs dispositions réglementaires relatives aux professionnels du génie climatique :

- A compter du 1er janvier 2012, seront actualisés la liste des catégories d'activités pour lesquelles l'attestation de capacité est délivrée, les conditions de détention d'outillages et le modèle d'attestation de capacité.
- A compter du 1er janvier 2014, la déclaration annuelle des quantités de fluides frigorigènes devra mentionner avec plus de détails les différents types de fluides manipulés.

Source : Arrêté du 28 novembre 2011, Journal officiel du 14 décembre 2011, p.21 133

Inscription au Registre des courtiers de fret fluvial : nouveau cerfa et nouvelles pièces justificatives

Pour exercer l'activité de courtier de fret fluvial, une inscription au Registre des courtiers de fret fluvial doit être effectuée. Désormais, la demande d'inscription à ce Registre doit se faire au moyen d'un nouveau formulaire cerfa n°10428*02. Par ailleurs, la liste des pièces justificatives à fournir pour accomplir cette démarche est modifiée et fixée, non plus par arrêté, mais par une nouvelle version de la notice d'information n°50191#2.

Source : arrêté du 2 décembre 2011, Journal officiel du 9 décembre 2011, p.20 877

Lancement de la plateforme française d'ouverture des données publiques

La plateforme de données publiques data.gouv.fr, initiée par Etalab, est mise en ligne aujourd'hui. Elle permet un accès libre et une réutilisation gratuite d'un très grand nombre de données publiques. Les données publiques représentent toutes les informations rassemblées, créées, conservées ou éditées par les administrations et les services publics. Il s'agit aussi bien de renseignements géographiques, environnementaux, épidémiologiques, statistiques, de catalogues, d'annuaires ou de données liées au fonctionnement interne des institutions (budgets, dépenses, marchés publics...). La mise à disposition de ces informations permet d'une part de renforcer la transparence des actions de l'Etat comme des collectivités locales auprès des citoyens. D'autre part, les données brutes disponibles pourront être traitées et exploitées par des universitaires, chercheurs, entrepreneurs de l'économie numérique, développeurs web, journalistes, pour donner naissance à de nouveaux services et à de nouvelles applications, à destination notamment du web et des téléphones mobiles. Pour son lancement, la plate-forme présente plus de 350 jeux de données différents.

<http://www.data.gouv.fr>

Enfin une charte qualité pour les charcutiers-traiteurs

Au cours de l'Assemblée générale de la Confédération nationale des charcutiers-traiteurs (CNCT) du 28 novembre 2011, Joël Mauvigney, président du CNCT et Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé du Commerce et de l'Artisanat, ont lancé le label différenciant les artisans fabricants des revendeurs charcutiers-traiteurs : "QUALICHEF, Goûtez la différence !"

<http://www.charcutiers-traiteurs.com>

Source : Communiqué du CNCT - Novembre 2011

La France enfin dotée d'un fonds citoyen d'investissement dans les énergies renouvelables

Le 29 novembre 2011 s'est tenue une conférence de presse annonçant le lancement d'un fonds citoyen d'investissement dans les énergies renouvelables. Une quinzaine d'acteurs des énergies renouvelables et du secteur bancaire - dont Inddigo, La Nef, Enercoop et Hespul - ont en effet présenté le fonds "Energie Partagée Investissement", grâce auquel les citoyens français peuvent soutenir directement le développement des énergies renouvelables grâce à leur épargne.

<http://www.energie-partagee.org>

Source : Communiqué de presse – Energie partagée – Novembre 2011